

FAQ

Bons cadeau offerts par la Ville de Versoix

Quand utiliser mon Bon cadeau ?

Le bon peut être utilisé dès réception jusqu'au 30 septembre 2021

Où utiliser mon Bon cadeau ?

Le bon peut être utilisé exclusivement auprès des commerces participants. La liste est consultable en tous temps sur www.versoix.ch.

Comment utiliser le Bon cadeau ?

Le bon doit être présenté physiquement auprès du commerçant. Il n'y a pas de montant minimal d'achat mais aucun retour d'argent n'est effectué si l'achat est inférieur à la valeur du bon. En cas d'achat d'un montant supérieur à la valeur du bon, le client doit compléter la somme. Plusieurs bons peuvent être utilisés pour un même achat.

Qui peut utiliser le Bon cadeau ?

Le bon n'est pas nominatif ; il est possible de l'offrir à un tiers même si ce tiers n'est pas habitant de Versoix.

Est-ce que les prestations délivrées sont les mêmes si je règle mon achat avec un ou plusieurs bons ou en espèces ?

Tous les commerçants participants s'engagent à offrir les mêmes prestations de service et à appliquer les mêmes prix quel que soit le moyen de paiement.

Je n'ai pas reçu le Bon cadeau, que faire ?

La Ville de Versoix tient à jour la liste des habitants ayant reçu le bon. Seules les personnes n'ayant pas été répertoriées et apportant la preuve de leur résidence sur Versoix sont susceptibles de bénéficier d'un bon sur demande à la Mairie.

Pour ceux ayant été répertoriés, la Ville de Versoix ne dispose pas d'autres bons et n'est pas tenue responsable d'une erreur de distribution ou d'une perte.

J'ai perdu mon Bon cadeau/On a volé mon Bon cadeau, que faire ?

Les bons perdus ou utilisés sans votre accord ne peuvent pas être bloqués ou remplacés.

Qu'en est-il de la protection des données ?

Les bons étant transmissibles et n'étant pas nominatifs, aucune information personnelle n'est récoltée ou enregistrée.

Bons achetés auprès de la Ville de Versoix

Quelle est la valeur du bon?

Le bon a une valeur de Chf 20,-. Son prix d'achat est de Chf 10,- ; le solde étant offert par la Ville de Versoix comme soutien à l'économie locale.

Combien de bons puis-je acheter?

Un maximum de 5 (cinq) bons peut être acheté par personne dès le 1^{er} avril 2021. Plusieurs personnes d'un même foyer peuvent acheter chacun 5 bons.

Où puis-je acheter les bons?

Les bons seront mis à disposition à la réception de la Mairie, route de Suisse 18. Leur achat pourra se faire cash ou par carte de crédit. Une pièce d'identité sera nécessaire pour l'acquisition des bons.

Quand utiliser mes bons?

Les bons peuvent être utilisés jusqu'au 30 septembre 2021.

Où utiliser mes bons?

Les bons peuvent être utilisés exclusivement auprès des commerces participants. La liste est consultable en tous temps sur www.versoix.ch.

Comment utiliser les bons?

Le ou les bons doivent être présentés physiquement auprès du commerçant. Il n'y a pas de montant minimal d'achat mais aucun retour d'argent n'est effectué si l'achat est inférieur à la valeur du ou des bons. En cas d'achat d'un montant supérieur à la valeur du ou des bons, le client doit compléter la somme. Plusieurs bons peuvent être utilisés pour un même achat.

Qui peut utiliser le bon?

Le bon n'est pas nominatif ; il est possible de l'offrir à un tiers même si ce tiers n'est pas habitant de Versoix.

Est-ce que les prestations délivrées sont les mêmes si je règle mon achat avec un ou plusieurs bons ou en espèces?

Tous les commerçants participants s'engagent à offrir les mêmes prestations de service et à appliquer les mêmes prix quel que soit le moyen de paiement.

J'ai perdu mon bon/On a volé mon bon, que faire?

Les bons perdus ou utilisés sans votre accord ne peuvent pas être bloqués ou remplacés.

Qu'en est-il de la protection des données?

Les bons étant transmissibles et n'étant pas nominatifs, aucune information personnelle n'est récoltée ou enregistrée.